



Note de présentation brève et synthétique Compte financier unique 2025

Le compte financier unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chaque budget entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Il se substitue au compte de gestion élaboré par le Trésorier et au compte administratif élaboré par la Commune.

Le CFU est soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la séance du 2 mars 2026.

Bernes-sur-Oise assume 2 budgets en 2025 :

- Le budget Principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics
- Le budget annexe de l'Assainissement

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dispose également de son propre budget, en tant qu'établissement public local de Bernes sur Oise.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace l'essentiel de l'activité de Bernes-sur-Oise et notamment ses missions de service public liées sa compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés :

- Aux politiques de l'enfance-jeunesse, l'urbanisme, l'environnement et la sécurité notamment
- A l'entretien du patrimoine : voirie, bâtiments, véhicules, etc.
- A l'administration générale et « services supports » permettant de faire fonctionner la collectivité

Compte financier unique 2025

D'un point de vue général, l'année 2025 reste marquée par

- La revalorisation des bases locatives moins importante en 2025 qu'en 2024 (+ 1,7%)
- La modération fiscale : les taux d'imposition sont restés stables

- La quasi-stabilisation de la DGF qui représente 15 % des recettes réelles de fonctionnement et joue ainsi un rôle majeur dans la constitution de l'autofinancement, principal levier de l'investissement.

Alors que les charges contraintes ont continué leur croissance :

- L'augmentation du poste du personnel, en raison de la hausse de 3 points des charges patronales de la CNRACL (retraite) et l'évolution des effectifs en raison de l'accroissement des besoins auprès des accueils de loisirs
- Les charges à caractère général ont continué d'augmenter sous l'effet de l'inflation (+ 0,9%), avec le nouveau contrat de fournitures et livraison de repas à la restauration scolaire, de l'accroissement du poste des fluides et des obligations réglementaires d'entretien des équipements et des bâtiments.

→ Il en ressortirait des baisses de marges pour l'ensemble des collectivités y compris le bloc communal

La Commune termine cette année 2025 avec des équilibres très sains : l'autofinancement en hausse s'accompagne d'une dynamique des investissements et l'endettement diminue. Pour autant, l'environnement économique incertain, associée à notre dépendance aux décisions de l'Etat sur le financement des collectivités, oblige notre commune à limiter ses investissements voire à en reporter certains afin de pouvoir absorber sereinement un éventuel choc économique.

Les grands équilibres du compte administratif 2025 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2025				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice) - réel	2 800 227,34	2 860 553,78	60 326,44
	Fonctionnement (exercice) - ordre	64 425,77	35 005,43	-29 420,34
	Cumul fonctionnement	2 864 653,11	2 895 559,21	30 906,10
B	002 Résultat reporté N-1		201 424,88	201 424,88
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	2 864 653,11	3 096 984,09	232 330,98
D	Investissement (exercice) - réel	501 189,46	836 034,58	334 845,12
	Investissement (exercice)- ordre	38 125,43	67 545,77	29 420,34
	Cumul investissement	539 314,89	903 580,35	364 265,46
E	Résultat reporté N-1	12 482,72		-12 482,72
F = D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	539 314,89	903 580,35	351 782,74
G= C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			584 113,72

Montant des restes à réaliser en section d'investissement (RAR)	151 316,77	114 992,23	-36 324,54
RESULTAT CUMULE (avec RAR) EXCEDENTAIRE			547 789,18

La section de fonctionnement comprend en recettes :

- Les **impôts et taxes** (1 892 650 €)
- les **dotations d'Etat** (454 970 € dont 431 571 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat),

- Les **produits des services** (régies de recettes, services communs, mutualisations de personnel et transferts de charges, et ventes diverses pour 275 700 €)
- d'autres **produits de gestion courante** à hauteur de 26 240 €
- des **atténuations de charges** (remboursements suite à des arrêts maladie) pour 13 472 €

Les charges de la section de fonctionnement sont constituées par :

- Les **charges à caractère général** (878 880 €), en hausse de + 4 % par rapport à 2024, soit les dépenses liées à l'activité « générique » de la collectivité dans l'ensemble de ses missions de service public : énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, déplacements, etc.
- Les **charges de personnel** (1 546 720 €), en hausse de + 9 % (+ 132 700 €)
- Les « **atténuations de produits** » (17 518 €) correspond au Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)
- les « **autres charges de gestion courante** » s'établissent à 253 259 € et représentent essentiellement les contributions et participations à des organismes extérieurs (associations, syndicats, sociétés publiques locales...) ainsi que les indemnités des élus.
- les **charges financières** sont les remboursements des intérêts des emprunts contractés (50 710 €)
- les **dotations aux amortissements des immobilisations**, permettant de financer le renouvellement des biens (13 900 €) ainsi que les plus-values sur cessions de biens

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une augmentation de + 3 % par rapport à l'année passée, et les charges de + 5 %. L'autofinancement de la collectivité a diminué : 60 326 € soit - 38 K€ par rapport à 2024.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 365 337 € et concernent principalement :

- **les bâtiments scolaires :**
 - ✓ les études : l'aménagement de classe maternelle et l'extension du groupe scolaire-ALSH-cantine pour 3 384 €
 - ✓ les constructions : 24 481 € (marché global de performance énergétique)
 - ✓ matériel informatique scolaire : 787 €
 - ✓ autres matériels de bureau et mobiliers scolaires : 25 636 € pour le mobilier dans le cadre de l'aménagement du dortoir et d'une classe de maternelle
 - ✓ installations : 42 951,90 € pour les travaux d'aménagement et le suivi du chantier de maternelle
- **Les Installations générales :** Constructions/bâtiments publics pour :
 - ✓ les bâtiments publics : marché global de performance énergétique (MGPE)
 - ✓ 39 652 € (exécution du MGPE)
 - ✓ 49 359 € (mise aux normes WC PMR, peinture et éclairage variable à la Salle des Fêtes)

- **La Vidéoprotection** – La Commune complète le dispositif, par une étude sur l’extension des caméras de vidéoprotection (8 580 €) et l’acquisition d’une caméra contre les dépôts sauvages (18 000 €).

- **Réseaux de voirie** : création d’un cheminement devant la mairie et d’un autre vers le Pavillon Chinois (36 859 €)

- Téléphonie : 30 280 € (déploiement de nouvelles installations en lien avec Internet)

- Informatique : 6 551 €

- **Les acquisitions pour le renouvellement de matériels techniques (20 753 €) et équipements pour les services municipaux** pour 24 058 €

Le remboursement du capital des emprunts représente 135 852 €.

Les recettes d’investissement se composent :

- Des **réserves issues des excédents de fonctionnement capitalisés** pour 250 000 €

- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 118 283 €

- Des subventions à hauteur de 421 615 €

- Des amortissements et opérations d’ordre à hauteur de 10 000 €

Les Restes à Réaliser représentent les engagements de dépenses ou de recettes pris par la collectivité avant le 31/12 de l’exercice, mais qui n’ont pas pu être réalisés avant cette date. Ces dépenses (151 316 €) et recettes (114 992 €) seront donc reportées sur l’exercice 2026.

BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT

Le budget retrace l’activité de l’assainissement collectif et non collectif. Le service l’assainissement collectif est assuré en partie par le SIAPBE (syndicat mixte fermé d’Assainissement) qui exerce en lieu et place de la Commune, les compétences obligatoires suivantes :

- Transport des eaux usées
- Epuration des eaux usées
- Elimination des boues produites

La Commune adhère aux compétences optionnelles suivantes :

- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d’assainissement non collectives
- Traitement des matières de vidange issue des installations d’assainissement non collectives

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce service constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), autonome financièrement. ***Cela signifie que ce service se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.***

Les recettes de fonctionnement du budget d’assainissement sont principalement composées de la redevance communale d’assainissement. Il s’agit d’une taxe appliquée au mètre cube

d'eau consommé sur la facture de l'utilisateur dont les recettes sont reversées à la commune par SUEZ.

CFU 2025

En section d'investissement, les recettes (100 803,33 €) couvrent l'ensemble des dépenses de l'exercice (48 958,99 €) ce qui représente un excédent global de clôture de + 51 844,34 €. Et, en exploitation, l'excédent global de clôture s'élève à + 299 162,02 €.

Le budget Assainissement Collectif présente à la clôture de l'exercice 2025 un résultat d'exploitation de 371 490 € et un excédent d'investissement de 426 128 €. La Capacité d'autofinancement brute sur ce budget est de 375 333 €.

En raison du transfert de l'assainissement au SIAPBE, le 1/1/2026, ce budget est dissous.

Le Maire,
Olivier ANTY



